

COMMUNE DE

MASSEILLES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole VIGNE, Maire.

Présents :

Madame Nicole VIGNE

Madame Madeleine LAPEYRE

Madame Aline BETEILLE

Monsieur LEVEILLE Jean-Guy

Madame LAOUE Lydie

Monsieur ZAGO Christian

Monsieur DESPUJOLS Nathalie

Monsieur FUSTAILLON Philippe

Monsieur ZAGO Patrick

Monsieur GARBAYE François

Absents non excusés : Monsieur Marc MESANA

Excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Madame Madeleine LAPEYRE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal que le vote du CFU et l'affectation des résultats ne pourront être traités en raison d'un problème technique avec la DGFIP qui ne peut pas fournir les documents provisoires.

Nous reportons donc ces deux sujets.

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour suivant :

1 – Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2025

2 – Vote du Compte financier unique 2025 (CFU)

3 – Affectation des résultats 2025

4 – Choix du prestataire pour le jardin

5 – Permanence bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026

6 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 27 Novembre 2025 et demande s'il y a des observations à formuler.

Une erreur a été constaté dans les membres présents ; en effet Madame DESPUJOLS Nathalie était présente et Monsieur GARBAYE François excusé.

Le PV sera rectifié et présenté lors du prochain conseil municipal pour validation.

2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Reporté

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Reporté

4 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE JARDIN

Quatre prestataires ont été consultés pour la conception du jardin ; seulement deux ont répondu :

- JOANNIC
- JAY

Ces deux entreprises ont présenté un dossier répondant aux critères techniques et financiers demandés.

Aujourd'hui, il convient de faire le choix du prestataire.

Après discussion, et à l'unanimité, l'entreprise JOANNIC est retenue.

5 – PERMANENCE BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Le planning suivant a été établi, en accord avec chaque conseiller municipal :

- 08 h 00 – 10 h 30 : Nicole VIGNE, Patrick ZAGO, Jean-Guy LEVEILLE
- 10 h 30 – 13 h 00 : François GARBAYE, Lydie LAOUE, Philippe FUSTAILLON
- 13 h 00 – 15 h 30 : Aline BETEILLE, Christian ZAGO, Madeleine LAPEYRE
- 15 h 30 – 18 h 00 : Nathalie DESPUJOLS, Madeleine LAPEYRE, Nicole VIGNE

Ce planning sera transmis aux élus en temps voulu.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Guy LEVEILLE demande qui met les plateformes en béton pour les containers collectifs ; Madame le Maire répond que lors des réunions organisées avec la Mairie, avec Monsieur CHAIGNEAU, celui-ci s'était engagé à effectuer ce travail : mettre en place, sous les nouveaux bacs collectifs les plateformes des bacs enlevés. Il convient de le rappeler au SICTOM afin que ce travail soit effectué.
- Lydie LAOUE demande s'il y aurait une possibilité de prévoir du matériel de chauffage d'appoint pour le logement communal car celui-ci est « tout électrique ». Madame le Maire convient de cette nécessité.
- Madeleine LAPEYRE demande la parole pour faire un état des lieux de sa carrière d'élue communale.

L'ordre du jour étant achevé, Madame le Maire clôt la séance.

